Service Parc Auto et Déchets - Acquisition de pièces de réparation pour les véhicules de marque RVI pour l'année 1993 - Passation d'un marché

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la réparation et l'entretien de ses véhicules, la Ville de Besançon procède à des achats de pièces de rechange.

Le Parc Automobile de la Ville de Besançon est composé de 55 véhicules de type poids lourds de marque Renault Véhicules Industriels.

Afin de permettre à l'atelier municipal de réparation automobile de travailler avec la plus grande efficacité, notamment au niveau de la rapidité d'intervention, il est proposé de passer un marché négocié à commandes avec le fournisseur local de la marque Renault Véhicules Industriels, et ce en application de l'article 312 bis - 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics pour un montant maximum de 600 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à m'autoriser à signer le marché à intervenir ainsi que le (ou les) avenant(s) nécessaire(s), dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1993.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.